

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 5 MAI 2021**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2021.
- Décide, à l'unanimité, de maintenir l'organisation scolaire de la commune sur 4 jours et demande le renouvellement de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021.
- Approuve, à l'unanimité, le protocole sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- Approuve, à l'unanimité, les nouveaux prix des concessions pour tombes, caveaux et columbarium au cimetière ainsi que l'occupation du dépositaire.
- Prend note du montant de la redevance totale versée par la Société des Eaux Minérales d'Evian à la Commune pour l'année 2021.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,  
Philippe DENIS.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 7 mai 2021*